



cress

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et Solidaire
des îles de Guadeloupe

REPertoire DES OPERATEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT de l'économie sociale et solidaire en Guadeloupe

NOVEMBRE 2021



Ce projet est cofinancé par le
Fonds Social Européen dans le
cadre du Programme Opérationnel
FEDER-FSE Etat Guadeloupe et
Saint-Martin 2014-2020

Introduction

L'Économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ?

Reconnue par la Loi du 31 juillet 2014, l'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale.

L'économie sociale et solidaire est « un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle rassemble les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les sociétés commerciales qui au quotidien mettent en œuvre les trois grands principes de l'ESS :

- La poursuite d'une utilité sociale (lutte contre l'exclusion et les inégalités, développement durable, etc.) ;
- La prise de décision collective grâce à la mise en place d'une gouvernance démocratique
- La gestion responsable des bénéficiaires, qui sont majoritairement réinjectés dans l'entreprise pour assurer son développement (création d'emplois, diversification des activités, investissement...).

Les îles de Guadeloupe (Grande-Terre, Basse-Terre, Désirade, Marie-Galante, les Saintes) sont des terres d'Économie Sociale et Solidaire. L'ESS est un modèle économique très fréquent dans notre région. Autant que l'on se souvienne, nous avons toujours entendu parler des fameux « bay coco pou savon » ou encore « koudmen ». Des pratiques solidaires de troc et d'entraide, ancrées dans notre culture et qui contribuent à notre richesse.

Le tissu de l'ESS en Guadeloupe est composé de 1 015 entreprises et plus de 10 200 salarié-e-s, soit 10 % des emplois du territoire guadeloupéen.

Vous souhaitez rejoindre ou faites déjà partie de cette communauté de l'entrepreneuriat social et solidaire, il est recommandé de vous faire accompagner.

Pourquoi se faire accompagner ?

Pour augmenter les chances de réussite de vos projets et leur garantir solidité et pérennité, les bénéficiaires que vous pourrez tirer d'un

accompagnement par des acteurs spécialistes de la création, de la consolidation et du développement d'entreprises de l'ESS sont multiples.

Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- L'accompagnement dit « technique » consiste en un appui-conseil à l'entrepreneur pour lui apporter toutes les clés pour sécuriser la réussite de son entreprise. Les accompagnateurs techniques visent à faire monter l'entrepreneur en compétences en termes d'ingénierie de projet, de gestion budgétaire et financière, de ressources humaines... Le travail d'accompagnement peut intervenir à toutes les étapes de la vie de l'entreprise : en phase de création, de développement, de consolidation, de changement d'échelle ou encore de restructuration.

Il est recommandé à tous les porteurs de projet de se rapprocher d'un acteur de l'accompagnement technique pour vérifier la viabilité de leur projet avant de solliciter des aides financières.

- L'accompagnement dit « financier » est proposé par des structures publiques et privées qui mettent à disposition des entrepreneurs des aides financières pouvant prendre diverses formes : subventions, prêts, prêts d'honneur, garanties bancaires...

Certains des accompagnateurs financiers proposent également un appui technique au montage de projet dans le cadre d'une demande de financement.

Cet annuaire vise à vous aiguiller dans votre choix. Il se veut un outil à votre service, pour vous permettre de repérer les acteurs de l'accompagnement technique et financier les plus pertinents au regard de vos besoins.

Il est composé de fiches techniques présentant les caractéristiques et modalités d'accompagnement de chaque acteur. Ces fiches techniques sont réparties selon la typologie des acteurs, dans l'ordre suivant :

1. Accompagnateurs techniques spécialistes de l'ESS ;
2. Accompagnateurs techniques généralistes ;
3. Accompagnateurs financiers ;
4. Accompagnateurs techniques spécifiques.

Au sein de ces catégories, les acteurs apparaissent par ordre alphabétique.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LES OPÉRATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS | 5 |
| Apiness (filiale Initiativ) | 6 |
| Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire des îles de Guadeloupe | 7 |
| BGE - Dispositif Local d'Accompagnement Départemental (DLA-D) | 8 |
| BGE - Dispositif Local d'Accompagnement Régional (DLA-R) | 9 |
| DDA-PP-IAE (Dispositif d'Apiness) | 10 |
| DRA-SIAE (Dispositif d'Apiness) | 11 |
| Île y a kaz | 12 |
| Initiativ' | 13 |
| LES OPÉRATEURS GENERALISTES | 14 |
| Boutique de gestion Guadeloupe îles du Nord | 15 |
| Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe (CCI-IG) | 16 |
| Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région (CMAR) | 17 |
| Workinscop projectiva | 18 |
| LES OPÉRATEURS FINANCIERS | 19 |
| ADEME | 20 |
| ADIE | 21 |
| Banque des territoires | 22 |
| Cap excellence | 23 |
| Conseil Départemental de la Guadeloupe | 24 |
| Conseil Régional de la Guadeloupe | 25 |
| Communauté d'Agglomération de la riviéra du levant (CARL) | 26 |
| Communaute d'Agglomeration Nord grande terre (CANGT) | 27 |
| Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) | 28 |
| Communauté de communes de Marie-Galantë(CCMG) | 29 |
| DEETS | 30 |
| DRAJES | 31 |
| Feedelios | 32 |
| France active | 33 |
| Initiative Guadeloupe | 34 |
| LES OPÉRATEURS SPECIFIQUES | 35 |
| Com'union expertises IRESA | 36 |
| Coopérative initiative jeunes (CIJ) | 37 |
| CROS Guadeloupe | 38 |
| Karib horizon | 39 |
| Pétra maritima | 40 |
| Pétra patrimonia | 41 |
| Premières de Guadeloupe | 42 |
| Profession Sport Loisirs (PSL) | 43 |
| Silver SAP | 44 |
| Uniformalion | 45 |
| 100 000 Entrepreneurs | 46 |



LES OPÉRATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS

APINESS (Filiale INITIATIV)



Né de la rencontre d'INITIATIV' et de la FEDERATION COORACE, APINESS est l'outil d'un appui aux projets d'initiatives économiques sociales et solidaires portés et développés par les acteurs publics sur le territoire Guadeloupéen. Pour définir son cadre de fonctionnement, APINESS représentante de la Fédération COORACE, définit son organisation selon les modalités de fonctionnement des Délégations Régionales COORACE.

Mission

L'objectif commun est de contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable, ancré dans les territoires, créateur de richesses, de services et d'emplois de qualité, accessibles à toutes et à tous, et vecteurs de droits, notamment pour les personnes les plus précarisées sur le marché du travail.

Structuration du secteur de l'ESS et l'IAE au travers de projets d'envergure territorial.

Modalités d'accompagnement

Adhésion au réseau National COORACE

Aides financières

Co-financement

Dépenses financées

Les études

Secteurs accompagnés

IAE, ESS, SAP

Publics accompagnés

Associations, entreprises agréées par l'État au titre de l'IAE

Service à la personne (SAP)

Statut juridique

Association

Site web

<https://initiativ971.fr/apiness/>

Adresse

Chemin de la Savane Brulée, Gros Cap
97131 PETIT-CANAL

Horaires

Lundi au vendredi 8h -17h

Téléphone

06 90 00 65 08

Mail

mathias.schaller@initiativ971.fr

CRESS-IG

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe (CRESS-IG) a été créée en 2015 et reconnue en 2018 comme étant une organisation d'utilité publique, par la signature d'une convention d'agrément avec l'Etat, la Région et le Département. Notre but est de représenter et défendre les intérêts des acteurs de l'ESS, tels que les coopératives, mutuelles, associations, entreprises sociales et fondations.

Missions

Appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS

Appui à la formation des dirigeants, des entrepreneurs et des salariés des entreprises de l'ESS

Contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne

Développement et animation de la coopération internationale des collectivités concernées en matière d'économie sociale et solidaire, dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs de l'ESS

Publics accompagnés

Associations

Mutuelles

Société coopérative

Fondations

Société commerciale d'utilité sociale « ESUS »

Statut juridique

Association

Site web

<https://www.cress-ilesdeguadeloupe.fr/>

Adresse

39 Immeuble BDAF - 3^{ème} étage
Boulevard LÉGITIMUS
97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Lundi, Mardi et jeudi : 8h-12h, 14h-17h

Mercredi : 8h 14h

Vendredi : 8h-12h/14h-16h

Téléphone

05 90 47 34 32

Mail

contact@cress-ilesdeguadeloupe.fr

BGE - Dispositif Local d'Accompagnement Départemental (DLA-D)

Le Dispositif Local d'accompagnement est le premier dispositif d'accompagnement en France. Il a été créé en 2002 par l'État, la Banque des territoires et le FSE. Ce dispositif national animé par l'AVISE est porté sur l'ensemble du territoire avec l'existence de 103 Dispositifs Local d'Accompagnement Départemental implantés à travers la France.

Missions

Le DLA a pour mission de professionnaliser les structures à travers des actions Individuelles ou collectives :

- En renforçant leur modèle économique
- En pérennisant et développant leurs emplois
- En renforçant leur stratégie financière
- En analysant et réorganisant l'organisation interne
- En optimisant la gestion des ressources humaines

Modalités d'accompagnement

Une phase d'accueil et d'orientation,
une phase d'élaboration du diagnostic partagé,
un parcours d'accompagnement,
une phase bilan et consolidation



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Toutes les associations employeuses de l'ESS

Publics accompagnés

Associations
Coopératives d'utilité sociales
Fondations
Entreprises sociales (agrément ESUS)

Statut juridique

Association

Site web

<https://www.info-dla.fr/>

Adresse

22 rue Ferdinand Forest
Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Lundi au Jeudi : 8h -13h/14h-16h30
Vendredi 8h-13h

Téléphone

05 90 60 58 32

Mail

dlad971@bgeguadeloupe-idn.com

BGE - Dispositif Local d'Accompagnement Régional (DLA-R)



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS

Missions

Le DLA Régional Guadeloupe Saint-Martin porté par la BGE Guadeloupe Iles du Nord a pour mission l'appui aux structures de l'ESS employeuses, dans leurs démarches de structuration, consolidation, développement de leurs activités et emplois, à l'échelle régionale et en coordination avec les DLA départementaux.

Le ciblage des interventions du DLA régional comprend 3 catégories :

- Les réseaux ou fédérations associatives régionales
- Les secteurs ou filières nécessitant un appui à la consolidation/restructuration (dont les regroupements et mutualisations) ou identifiés comme pistes de développement économique socialement utile sur le territoire régional et toujours en lien avec la création, la consolidation et le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi ;
- Les structures de l'ESS qui auraient intérêt à un accompagnement collectif thématique pour lequel l'échelon régional aurait été déterminé comme le plus pertinent.

Le DLA Régional Guadeloupe Saint-Martin, a également une mission d'animation et d'appui des deux DLA Départementaux (Guadeloupe et Saint-Martin) ainsi qu'une mission d'appui à la gouvernance régionale.

Modalités d'accompagnement

Une phase d'accueil et d'orientation, une phase d'élaboration du diagnostic partagé, un parcours d'accompagnement, une phase bilan et consolidation.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs

Publics accompagnés

Associations
Coopératives d'utilité sociales
Fondations
Entreprises sociales (agrément ESUS)

Statut juridique

Association

Site web

<https://www.info-dla.fr/>

Adresse

22 rue Ferdinand Forest
Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Lundi au jeudi : 8h - 16h30
Vendredi : 8h-13h

Téléphone

05 90 60 58 32

Mail

dlar971@bgeguadeloupe-idn.com

DDA-PP-IAE (DISPOSITIF D'APINESS)

Mission

Notre approche s'inscrit dans les principes du développement du pouvoir d'agir des personnes. Nous souhaitons travailler à vos côtés pour que vous puissiez défendre votre projet et être en mesure de réitérer les expériences de manière autonome

Notre collaboration avec COORACE nous permet de mobiliser des outils éprouvés

1. Accueil des porteurs de projets

Notre approche de l'accompagnement et nos méthodes de travail qui visent à la fois à la co-définition de ce qui fait problème, de co-élaboration de systèmes normatifs et de co-fabrication de solutions a pour but de produire des modèles qui s'ancrent dans les besoins territoriaux.

2. Définition du projet

Nous vous proposons un accompagnement qui s'appuie sur 6 dimensions, de l'étude de votre projet, à la faisabilité de la dimension sociale, en passant par l'étude de marché et des moyens de production, pour finaliser le montage financier et le cadrage juridique et fiscal adapté à vos idées.

3. Rédaction du DUI et appui au démarrage

... Dès les 6 dimensions abordées, dans le cadre d'un accompagnement pouvant aller jusqu'à 100 heures, nous vous accompagnons pour répondre aux exigences du dossier unique d'instruction.

dda.pp.iae

Dispositif Départemental d'Accompagnement des Porteurs de Projet dans l'Insertion par l'Activité Economique
programmation 2021 - 2023

GUADELOUPE



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs de l'IAE et de l'ESS

Publics accompagnés

Les porteur·euse·s de projets

Statut juridique

Association

Site web

www.initiativ971.fr

Adresse

Lot 24/25 Dugazon de Bourgogne – Petit Pérou
97139 LES ABYMES

Horaires

Lundi au vendredi 8 h -17 h

Téléphone

06 90 00-65 08

Mail

contact@initiativ971.fr

tifenn.prades@initiativ971.fr

DRA-SIAE (DISPOSITIF D'APINESS)

Le Dispositif Régional d'Accompagnement des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (DRA-SIAE) a pour ambition :

- D'accompagner le développement de l'offre d'insertion par un appui aux SIAE
- D'être un lieu de construction, d'échange, d'expression collective et participative pour accroître les compétences
- De construire avec les acteurs une approche territorialisée
- D'être un lieu de « fabrik » de l'IAE et de production de connaissance

Missions

Accompagnement des SIAE dans leurs missions socioprofessionnelles.

Développement et coordination de projets collectifs permettant de renforcer l'insertion professionnelle

Représentation des SIAE auprès des différentes instances décisionnelles et interface avec les acteurs locaux

Renforcement des pratiques d'échange, de circulation d'information, de mutualisation des savoirs-faire et de capitalisation d'expériences

Promotion du secteur de l'IAE

Orientation de l'IAE vers l'innovation

Modalités d'accompagnement

Adaptable selon le besoin



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs de l'IAE et de l'ESS

Publics accompagnés

Les structures de l'IAE conventionnées

Statut juridique

Association

Site web

www.initiativ971.fr

Adresse

Chemin de la savane brûlée
Gros-CAP
97131 PETIT-CANAL

Horaires

Lundi au vendredi 8 h -17 h

Téléphone

06 90 00-65 08

Mail

contact@initiativ971.fr



Missions

ÎLE Y A est une association de médiation socio-culturelle créée le 17 mars 2018 (14 août officiellement) et qui s'inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette association a pour objet la médiation socio-culturelle avec comme objectifs :

- la sauvegarde et transmission du Patrimoine Culturel Immatériel
- le combat contre la fracture numérique ;
- la promotion du développement durable ;
- la lutte contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté.

Modalité d'accompagnement

- Accompagnement sur mesure
- Utilisation de l'espace (bureau, ordinateur, etc..)

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Soutien à la formation, aide à la création ou au développement, aide au démarrage, frais de fonctionnement, investissement, études de marchés, prêt rebond.

Secteurs accompagnés

- ESS
- Économie Circulaire

Publics accompagnés

Porteurs de projets vulnérable (chômeurs, femmes, aînés, personne au RSA, étudiants, etc.) associations.

Statut juridique

Association

Site web

www.ileya.fr

Adresse

Local C1, Résidence Roger Bambuck
Rue Raspail
97110 Pointe-à-Pitre

Horaires

Lundi : 16h -18h
Mardi : 9h - 13h et 14h - 18h30
Mercredi : 9h - 13h et 14h30 - 16h30
Jeudi : 9h - 15h30
Vendredi : 9h - 13h

Téléphone

05 90 48 45 36
06 90 40 82 78

Mail

ileya.association@gmail.com

INITIATIV'



Mission

Association implantée sur le Territoire du Nord Grand Terre, INITIATIV' propose d'accompagner les Hommes et les Territoires dans leurs développements. L'objet et les activités d'INITIATIV' en font une organisation socialement responsable au service in fine des résidents du territoire d'intervention. En tant qu'entreprise de l'économie sociale et solidaire, nous orientons l'intégralité de nos postures dans la recherche de la mobilisation des ressources des personnes et des collectivités sous forme d'ateliers, formations, conseil, séances de travail, aidant à mobiliser les connaissances vers l'élaboration commune de solutions destinées à transformer les situations.

A l'intermédiaire des politiques publiques de l'ESS, de l'IAE et de l'Economie Circulaire, nous proposons d'intervenir aussi bien dans le cadre de marchés publics, d'appels d'offres et d'appels à projet qu'auprès des personnes et des collectifs.

Accompagnement individuel des personnes : C'est du fait d'injonctions qui poussent les personnes à devenir des «individus possessifs», amenés à se comporter comme des porteurs de droits, dans une structuration du travail où ils sont de plus en plus divisés et dépossédés de leurs moyens d'agir qu'il convient de proposer des appuis qui permettront de conscientiser et de comprendre ces enjeux.

Accompagnement collectif des personnes : Une réponse individuelle ne saurait trouver de sens sans travail sur ce qui fait groupe.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

ESS, IAE, Administratif

Publics accompagnés

Associations, Collectivités territoriales, porteurs de projets

Statut juridique

Association

Site web

www.initiativ971.fr

Adresse

Chemin de la savane brulée
Gros-CAP
97131 PETIT-CANAL

Horaires

Lundi au vendredi 8 h -17 h

Téléphone

06 90 00-65 08- 06 96 88 44 41

Mail

contact@initiativ971.fr



LES OPÉRATEURS GÉNÉRALISTES



BOUTIQUE DE GESTION GUADELOUPE ÎLES DU NORD

Le réseau BGE est un réseau innovant de proximité qui compte 430 implantations en zones urbaines et rurales.

Créée en 1998, la structure Pro-Gestion Partner est affiliée au réseau des BGE. Pro-Gestion Partner bénéficie du label "BGE" (boutiques de gestion, le réseau des créateurs depuis 1980) qui garantit son professionnalisme, son sens de l'éthique et la qualité de nos services.

Pro-Gestion Partner est également coordinateur et membre de plusieurs partenariats Européens et un des acteurs importants du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Missions

- Affiner vos idées
- Structurer votre projet
- Vous aidez à financer votre entreprise
- Développer votre activité

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous secteurs

Publics accompagnés

Associations

Entreprises

Porteurs de projets

Statut juridique

Association

Site web

<http://www.bgeguadeloupe-idn.com/>

Facebook : BGE Guadeloupe Iles du Nord

Adresse

Rue Maurice Flory
97139 LES ABYMES

Horaires

Lundi au jeudi : 8h-13h/14h-16h30
Vendredi 8h-13h

Téléphone

05 90 48 00 70

Mail

accueil@bgeguadeloupe-idn.com

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ILES DE GUADELOUPE (CCI-IG)



Les CCI sont en prise directe avec les préoccupations de leurs clients, commerçants et entrepreneurs du territoire. Elles sont à la fois force de proposition, de réalisation et de formation au service de l'entreprise.

Missions

Appuyer la création et le développement des entreprises, la cession, la transmission et la reprise d'entreprises.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et nationales susceptibles d'influer sur la vie des entreprises des îles de Guadeloupe.

Répondre aux besoins de compétences et qualifications des entreprises par une offre de formations spécialisées et/ou d'excellence, tout en garantissant de réelles perspectives d'emploi aux élèves et aux apprentis.

Développer l'information économique et la veille stratégique.

La promotion de l'innovation et du développement durable.

La participation à un aménagement harmonieux du territoire et des infrastructures de communication

Accompagner les entreprises dans leurs démarches portant sur l'économie circulaire : pré diagnostic déchets pour accompagner à la gestion des déchets d'entreprises, valorisation des actions existantes, mutualiser les flux, obtention marque imprim vert.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Ressortissants CCI IG (commerces, industrie, ...)

Publics accompagnés

Associations
Entreprises
Porteurs de projets

Statut juridique

Chambre consulaire

Site web

www.guadeloupe.cci.fr

Adresse

Hôtel Consulaire - Rue Félix Eboué
97159 POINTE-A-PITRE Cedex

Horaires

Lundi -vendredi 8h30 -17h

Téléphone

05 90 93 77 41 - 06 90 63 91 55

Mail

contact@guadeloupe.cci.fr

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION – (CMAR)



La Chambre de Métiers est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'Artisanat. C'est un établissement public qui fait partie d'un réseau structuré de 93 Chambres de Métiers implantées sur l'ensemble du territoire Français, au service des artisans et de l'Artisanat, fédérées au niveau national au sein de CMA France.

Missions

Elle a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales et d'accompagner l'artisan dans toutes les étapes de sa vie professionnelle : Apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission de l'entreprise. A travers son offre globale de services aux entreprises, la CMAR propose un dispositif cohérent d'information, de conseil, d'accompagnement et de formation. Elle travaille en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'Artisanat et avec les différents partenaires économiques locaux : collectivités territoriales, services de l'État, acteurs socio-économiques.

Nos accompagnements s'appuient sur un ensemble de dispositifs spécifiques tels que :

- Dispositif d'Accompagnement Numérique des Entreprises Artisanales (DANEA)
- Dispositif d'Accompagnement Renforcé de la jeune Entreprise (DARJE)
- Cycle d'amélioration de la Performance de l'Entreprise Artisanale (CAPEA)
- Mais aussi, sur des prestations d'aide à la rédaction de statuts ou le montage de dossier de financement qui sont des services faciles à mobiliser par le public créateur et artisan de la préparation de leur projet entrepreneurial.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

La coiffure, les métiers de bouche, les taxiteurs, le secteur de l'habillement, les métiers du bois, et bien autre encore ont été soutenus financièrement par la CMAR pour la réalisation de leur opération respective.

Publics accompagnés

Notre plus forte demande s'oriente vers l'accompagnement de nos mandants et les porteurs de projets. Toutefois cela n'exclut pas, que nous accompagnons des groupements d'artisans, associations, les apprentis et collectivités territoriales.

Statut juridique

Chambre consulaire

Site web

<http://cmarguadeloupe.org/>

Adresse

30 Boulevard Félix Eboué
97100 BASSE-TERRE

Horaires

Lundi – Mardi – Jeudi : 7h30-12h30-14h-17h
Mercredi – Vendredi : 7h30-13h

Téléphone

05 90 80 23 33

Mail

sgstc@cmquadeloupe.org

WORKING SCOP PROJECTIVA



La Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) offre un modèle d'entrepreneuriat salarié unique, qui permet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé.

L'entrepreneur en CAE est accompagné dans la création et le développement de son activité grâce à des moyens mutualisés (facturation, outils de gestion...).

Après une phase de test de son activité, il devient salarié avec tous les droits sociaux. Et pour poursuivre son activité au sein de la coopérative, il peut demander à être associé au bout trois ans. Ainsi, il prend part aux orientations et à la gestion de la coopérative.

Missions

- Dynamiser l'entrepreneuriat et accompagner
- les porteurs de projet
- Susciter l'accès au sociétariat
- Créer une synergie et un réseau coopératif

Modalités d'accompagnement

La coopérative propose un accompagnement individualisé aux porteurs de projets en leur assurant un hébergement juridique à travers un test grandeur réelle, tout en bénéficiant de formations liées à la création d'entreprise.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Une coopérative d'activité en d'emploi généraliste avec quatre axes de développement principaux :

- Les métiers de la Création
- Les métiers de la culture et du spectacle
- Les métiers du tourisme
- Les métiers du commerce et de l'artisanat

Publics accompagnés

Porteurs de projets et demandeurs d'emploi.

Statut juridique

SCOP

Adresse

133 rue Maurice Flory – Le Bourg
97139 LES ABYMES

Horaires

Lundi au jeudi : 8h-13h / 14h-16h30
Vendredi : 8h-13h

Téléphone

05 90 68 25 79

Mail

contact@workinscop-guadeloupe.com



LES OPÉRATEURS FINANCIERS

ADEME

L'ADEME intervient en tant qu'accélérateur de la transition écologique et énergétique auprès des collectivités et des entreprises. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à la disposition de leurs projets.

Missions

L'ADEME en Guadeloupe a pour vocation de relever trois défis environnementaux majeurs pour l'archipel :

- Faire de nos déchets de véritables ressources et atteindre l'objectif « zéro déchet » en 2035 ;
- Atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 dans les domaines de l'électricité et des transports.
- Aider la Guadeloupe à s'adapter aux profondes modifications du climat.

L'ADEME Guadeloupe aide au financement de projets pour les collectivités et les professionnels. L'Agence contribue à l'élaboration d'outils, à la diffusion de bonnes pratiques, à la formation et à l'information. Elle participe également à la création de réseaux et à l'animation de relais locaux.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement technique, conseil et aides financières.

L'accompagnement intervient dès les étapes de création de projet pour aider le porteur à orienter son projet.

Après éligibilité du projet, l'ADEME accompagne financièrement et techniquement les projets et veille à leur bonne réalisation.

Aides financières

Subventions et Co-financement d'études (Études préalables et investissements).

Dépenses financées

L'ADEME possède un dispositif organisé en 3 familles d'aides :

A la réalisation (aides à la décision ; projets environnementaux, principalement sous forme d'investissements) ;

A la connaissance (projets de recherche, développement et innovation ; observatoires territoriaux...) ;

Au changement de comportement (programmes de communication, formation, animation...).

Secteurs accompagnés

Déchets et économie circulaire
Transition énergétique
Territoire durable

Publics accompagnés

Collectivités territoriales
Entreprises
Associations

Statut juridique

Établissement public industriel et commercial

Site web

<https://guadeloupe.ademe.fr/>

Adresse

Immeuble Café Center
Rue Ferdinand Forest
97122 BAIE- MAHAULT

Horaires

Lundi, jeudi ou vendredi : 8h-12h/ 14h-16h
Mardi : 14h - 16h/ Mercredi : 9h-12h

Téléphone

05 90 26 78 05

Mail

ademe.guadeloupe@ademe.fr

ADIE

Premier opérateur de microcrédits en France, l'ADIE a depuis sa création, financé plus de 200 000 entreprises dont près de 3200 en Guadeloupe.

L'ADIE finance et accompagne les micro-entrepreneurs exclus du système bancaire classique depuis 28 ans en France Métropolitaine et 13 ans en Guadeloupe.

Elle dispose d'une habilitation de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) qui lui permet d'emprunter aux banques pour prêter aux personnes exclues des crédits bancaires classiques.

Missions

Financer les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs, les allocataires des minima sociaux et les travailleurs pauvres, à travers le microcrédit.

Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité.

Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Modalités d'accompagnement

Évaluer la pertinence du projet

Structurer et planifier la stratégie commerciale

Construire des états prévisionnels financiers

Appliquer et maîtriser les mécanismes de l'environnement juridique, fiscal, social et réglementaire

Suivi individuel après la création par les équipes bénévoles et salariés, sans limite de temps

Aides financières

L'ADIE s'adresse à toute personne qui souhaite entreprendre, dont le projet n'a pas accès au système bancaire classique et dont le plan de financement n'excède pas 20 000 €.

Analyse de la confiance client : analyse de la situation sociale.

Analyse de la confiance projet : analyse du marché, organisation humaine.

Analyse des éléments économiques : plan de financement, compte de résultat

Secteurs accompagnés

Tous

Publics accompagnés

Porteurs de projets
 Entrepreneurs en activité
 Demandeurs d'emploi
 Bénéficiaires des minima sociaux
 Travailleurs précaires

Statut juridique

Association

Site web

<https://www.adie.org/>

Adresse

Centre d'affaires St John-Perse
 Quai Ferdinand de Lesseps
 97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Lundi au jeudi : 07h30 - 17h

Téléphone

09 70 84 51 11

Mail

guadeloupe@adie.org

BANQUE DES TERRITOIRES



Accompagne les acteurs au service du développement des territoires. Elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

Missions

Conseiller : animer et piloter des dispositifs d'ingénierie territoriale : DLA, hubs territoriaux, ingénierie territoriale

Financer : investissements via des fonds (ex : structures ESS financées via France Active) ou directs

Opérer : Agir sur les territoires via les entreprises investies (Territoires Zéro chômeurs, SIMPLON...).

Aides financières

Prêts
Prêts d'honneur
Co-financement d'études

Dépenses financées

Investissements via des fonds (ex : structures ESS financées via France Actives) ou directs

Secteurs accompagnés

Tous

Publics accompagnés

Association
Collectivité territoriale
EPCI
SEM
Entreprise privée

Statut juridique

Institution financière publique française

Site web

www.banquesdesterritoires.fr

Adresse

Parc d'activités de la Jaille Bât. 4
BP 2495 Jarry cedex
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Lundi au vendredi : 8h-17h

Téléphone

05 90 21 18 77

Mail

jennifer.martin@caissedesdepots.fr
antilles-guyane@caissedesdepots.fr

CAP EXCELLENCE



La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant les communes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre, formant, de plus de 130 000 habitants. Ces communes se sont associées au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire, selon l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Missions

Compétences obligatoires :

Développement économique ;
Aménagement de l'espace communautaire ;
Equilibre social de l'habitat ;
Politique de la ville dans la communauté ; Accueil des gens du voyage ;
Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

Compétences supplémentaires :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voiries ainsi que la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- L'assainissement des eaux usées ;
- L'eau ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Lutte contre la pollution de l'air,
- Lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Etudes et actions de sensibilisation en matière de lutte contre les pollutions environnementales et la prolifération des nuisibles ;
- Lutte contre le réchauffement climatique ;
- Etudes et actions de sensibilisation en matière de protection et valorisation des espaces naturels, paysage et de la biodiversité.

Aides financières

Subventions (suite à la réponse à notre appel à projet annuel puis l'instruction partenarial des dossiers)

Dépenses financées

Tout type de financement si la demande est pertinente et contribue au lancement et à la pérennité du projet

Secteurs accompagnés

Culture ; sport ; artisanat ; développement social et local ; environnement ; économie circulaire ; développement durable

Publics accompagnés

Porteurs de projet créateurs d'activités ; associations ; entreprises ; villes ; initiatives citoyennes ; demandeurs d'emploi

Modalités d'accompagnement

Accueil ; information ; conseil ; ingénierie de projet ; subventions ; communication

Site web

www.capexcellence.net

Adresse

18 boulevard LEGITIMUS
97110 POINTE-À-PITRE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 8h - 13h / 14h - 17h
Mercredi, vendredi : 8h - 13h30

Téléphone

05 90 68 92 59

Mail

contact@capexcellence.net
patrick.zora@capexcellence.net



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental est l'assemblée locale qui gère les affaires du Département, sous l'autorité de son Président et dans le cadre des compétences qui lui ont été dévolues par les Lois de Décentralisation Loi 82-213, Loi 83-008, Loi 83-663 et Loi 2004- 809.

Missions

- Action sociale et solidarité
- L'insertion
- L'aménagement du territoire
- L'enseignement
- Dispositif départemental d'aides aux étudiants
- Jeunesse et sport
- La culture

Aides financières

Subventions
Prêts d'honneur
Co-financement d'études

Dépenses financées

Soutien à l'emploi, aide à la création ou au développement, aide au démarrage, frais de fonctionnement, investissement, études de marchés.

Secteurs accompagnés

Economie Sociale et Sociale (ESS)
Médico-social
Culture
Sport

Publics accompagnés

Bénéficiaires du RSA
Personnes âgées / personnes handicapées (PA/PH)
Aide sociale à l'enfance (ASE)

Statut juridique

Administration - Collectivité locale

Site web

<http://www.cg971.fr/>

Adresse

Boulevard du Gouverneur Félix EBOUÉ
97100 BASSE-TERRE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 8h-12h / 14h-17h
Mercredi et vendredi : 8h-13h

Téléphone

05 90 99 77 77

Mail

dgai@cg971.fr



CONSEIL RÉGIONAL

Missions

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Les compétences exclusives de la Région :

Développement économique, innovation

Gestion des programmes européens

Formation professionnelle, apprentissage et alternance

Enseignement secondaire et supérieur

Aménagement du territoire et environnement

Transports

Les compétences partagées avec les autres collectivités

Tourisme (la Région est désignée chef de file pour le tourisme)

Culture

Sport

Promotion des langues régionales

Éducation populaire

Lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique

Aides financières

Subventions

Prêts d'honneur

Co-financement d'études

Appel d'offres

Dépenses financées

Soutien à la formation, aide à la création ou au développement, aide au démarrage, frais de fonctionnement, investissement, études de marchés, prêt rebond

Secteurs accompagnés

ESS, tourisme, culture, sport, promotion des langues régionales, éducation populaire, lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique, développement durable, agriculture, pêche

Publics accompagnés

Recherche et innovation, entreprises, structures de l'ESS

Statut juridique

Administration - Collectivité locale

Site web

https://www.regionguadeloupe.fr/accueil/#_

Adresse

Rue Paul Lacave - PETIT PARIS
97100 BASSE TERRE

Horaires

Lundi au mardi : 8h à 17h

Mercredi : 8h à 12h45

Jeudi : 8h à 17h

Vendredi : 8h à 13h

Téléphone

0590 80 40 40

Mail

seiess@cr-guadeloupe.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA DU LEVANT (CARL)

La Riviera du Levant est la communauté d'agglomération regroupant les villes de La Désirade, du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François en Guadeloupe, qui a, notamment, pour vocation de contribuer au rayonnement et à l'attractivité de son territoire.

Missions

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant ou la CARL existe depuis le 1er janvier 2015, suite à la transformation de la communauté de communes du Sud Est Grande-Terre. La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant affirme son engagement collectif pour le développement de son territoire.

Une volonté adossée à la mise en œuvre du projet de territoire 2016-2020 en gardant sereinement le cap d'une intercommunalité qui assume l'ensemble de ses compétences aux premiers rangs desquelles le développement économique et touristique, l'aménagement du territoire, la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Modalités d'accompagnement

Proposer un accompagnement technique et financier

Mise à disposition des espaces projets

Accompagner les structures de l'IAE et l'ESS sur le territoire de la Riviera du Levant



Aides financières

Subventions
Co-financement d'études

Dépenses financées

Tout type de financement si la demande est pertinente et contribue au lancement et à la pérennité du projet

Secteurs accompagnés

Secteurs de l'ESS

Publics accompagnés

Associations
Collectivités territoriales
Porteurs de projets

Statut juridique

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Site web

www.rivieradulevant.fr

Adresse

93 Boulevard du Général de Gaulle
97190 LE GOSIER

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 7h30-13h/14h30-17h
Mercredi, vendredi : 7h30 -13h

Téléphone

05 90 48 47 47

Mail

carl@rivieradulevant.fr
fludger@rivieradulevant.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NORD GRANDE -TERRE(CANGT)

Missions

Les compétences obligatoires :

Développement économique
Aménagement de l'espace communautaire
(transports urbain et scolaire)
Équilibre social de l'habitat
Politique de la ville
Développement touristique

Les compétences optionnelles:

Création ou aménagement et entretien de voirie
d'intérêt communautaire
Eau, assainissement des eaux usées (jusqu'au 31
décembre 2016 et transférer au SIAEAG) > RENoC
Protection et mise en valeur de l'environnement et du
cadre de vie

Les compétences facultatives :

Sentiers de découverte à caractère touristique de la
Boucle de la Grande-Terre
Atelier de transformation agroalimentaire (ATAA)

Aides financières

Subventions

Dépenses financées

Tout type de financement si la demande est
pertinente et contribue au lancement et à la
pérennité du projet

Secteurs accompagnés

Secteurs de l'ESS

Publics accompagnés

Associations
Collectivités territoriales
Porteurs de projets

Statut juridique

Établissement Public de Coopération
Intercommunale (EPCI)

Site web

<https://www.canqt.fr>

Adresse

Pôle administratif
2 lotissement Vallée-de-Roujol
97131 Petit-Canal

Horaires

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h00-13h00 / 14h00-
17h30
Mercredi : 8h00 - 13h30
Vendredi : 8h00 à 13h00

Téléphone

05 90 48 77 80

Mail

communaute@canqt-guadeloupe.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND SUD CARAÏBE (CAGSC)



Missions

- Développement économique et
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Assainissement, eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Aménagement
- Entretien et gestion de voirie, de parcs de stationnement
- Construction d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Aides financières

Subventions

Dépenses financées

Tout type de financement si la demande est pertinente et contribue au lancement et à la pérennité du projet

Secteurs accompagnés

Secteurs de l'ESS

Publics accompagnés

Associations
Collectivités territoriales
Porteurs de projets

Statut juridique

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Site web

<http://www.casbt.incom-sa.fr/?q=accueil>

Adresse

Rue BÉBIAN - 97100 BASSE TERRE

Horaires

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h

Téléphone

0590 41 57 55

Mail

ccsbt2@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE (CCMG)



Missions

La Communauté entend promouvoir un développement économique raisonné, c'est-à-dire un développement économique dont les conséquences démographiques ne participent pas à la fragilisation des équilibres sociaux et environnementaux. Un développement économique au service des hommes et non le contraire.

D'une manière générale, la Communauté fait siens les grands objectifs de sa charte de pays :

- Préserver l'identité de l'île.
- Redynamiser le territoire.

Modalités d'accompagnement

La communauté, par conséquent, fait siennes également les cinq axes de cette charte :

Réussir le développement durable en activant la solidarité et la citoyenneté des Marie-Galantais.

Promouvoir un aménagement harmonieux et équilibré du territoire de Marie-Galante

Désenclaver le territoire pour bien vivre la double insularité

Protéger et valoriser le patrimoine et les ressources naturelles (l'environnement, partie intégrante du développement).

Mettre en cohérence les différents secteurs traditionnels de l'économie (agro transformation, pêche, tourisme...) et impulser les innovations pour un développement intégré.

Aides financières

Subventions

Dépenses financées

Tout type de financement si la demande est pertinente et contribue au lancement et à la pérennité du projet

Secteurs accompagnés

Secteurs de l'ESS

Publics accompagnés

Associations

Collectivités territoriales

Porteurs de projets

Statut juridique

Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Site web

<https://www.paysmariegalante.fr/>

Adresse

Rue du Fort BP 48
97112 Grand-Bourg

Horaires

Lundi, mardi, jeudi 8H-13h 14h-17h
Mercredi et vendredi 8h-13h30

Téléphone

05 90 97 83 58

Mail

ccmg@paysmariegalante.fr

DEETS

La DEETS (EX DIECCTE) est issue du regroupement de la DTEFP, de la DRTCA, de la DCCR, de la DRCE, du service économique et métrologie de la DRIRE et du correspondant régional à l'intelligence économique.

1 pôle 3E (Entreprises, Emploi, Économie),
1 pôle T (Travail),
1 pôle C (Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie).

Missions

Le Pôle 3E ou Pôle "Entreprises, Emploi, Economie" est chargé du développement économique en faveur des entreprises de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et du développement des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi à l'échelle régionale.

Le pôle 3E est chargé de :

- Soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises
- Développer les compétences des salariés afin de développer l'activité et l'emploi sur le territoire
- Anticiper et d'accompagner les mutations économiques
- Accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés du marché du travail, entre autres les personnes reconnues travailleurs handicapés
- Contribuer au développement du tourisme et à l'amélioration de l'attractivité des territoires
- Aider les entreprises à se développer à l'international et les initier à l'intelligence économique
- Contrôler la bonne utilisation des fonds de la formation professionnelle
- Assurer la gestion du Fonds Social Européen (FSE) pour l'Etat



Aides financières

Subventions
Prêts

Dépenses financées

Formation professionnelle et apprentissage
Prise en charge des coûts fixes des entreprises
Les Emplois Francs + pour les jeunes de – de 26 ans résidant en QPV
Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans
Aide exceptionnelle à l'apprentissage
FNE Formation

Secteurs accompagnés

ESS, IAE, ESAT, EA, aide alimentaire, industrie, commerce, artisanat, tourisme

Publics accompagnés

Tous

Statut juridique

Service d'état

Site Web

<https://guadeloupe.deets.gouv.fr/>

Adresse

Annexe de Jarry : Immeuble Raphael, lot n°13 ZAC de Houelbourg Sud
Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

DEETS DE LA GUADELOUPE
Route des archives - BILDARY
97113 GOURBEYRE
tél : 0590.80.50.77 - 0690.35.30.13

Horaires

Lundi, Mardi et jeudi : 8h - 12h / 14h - 17h
Mardi et vendredi : 8h - 12h

Téléphone

0590 80 50 50- 0590 80 50 70-

Mail

Difficultés d'entreprise : 971.Gestion-crise@deets.gouv.fr;

Aides emploi : 971.pec@deets.gouv.fr ;

Apprentissage : 971.apprentissage@deets.gouv.fr

Questions d'ordre général : 971.pole3e@deets.gouv.fr

DRAJES-DÉLÉGATION REGIONALE ACADEMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Pôle jeunesse, engagement, vie associative.

Pôle sport et promotion des activités physiques et sportives

Cellule formation, certification

Missions

Les compétences de la DRAJES portent sur l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire.

Dans tous ces domaines, elle est chargée de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région. Pour ce qui concerne le sport, la DRAJES contribue à la mise en œuvre de la politique nationale du sport professionnel et du sport de haut niveau, anime et coordonne la politique de prévention du dopage, participe au contrôle de la légalité des actes et des budgets des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ou encore contribue à la mise en œuvre des politiques ministérielles relatives à la promotion, au développement, à l'organisation et à l'accès aux activités physiques et sportives.

Dans le secteur de la jeunesse, la DRAJES anime le dialogue permanent avec les associations et institutions partenaires des politiques publiques, coordonne le développement du réseau information jeunesse au niveau régional et promeut le développement de la mobilité internationale des jeunes.

Modalités d'accompagnement

Aide financière (subventions)

Aide à l'emploi

Appui et aide en ingénierie



RÉGION ACADEMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Aides financières

Subventions

Dépenses financées

Postes FONJEP, FDVA, FEJ, Sésame, appels à projets dans le cadre de l'ANS

Secteurs accompagnés

Associations sportives

Enfance-Jeunesse-éducation populaire

Publics accompagnés

Associations dans le mouvement de la jeunesse, du sport, collectivités territoriales, organismes de formation, porteurs de projets (individuel, association)

Modalités d'accompagnement

Accueil ; information ; conseil ; ingénierie de projet ; subventions ; communication

Statut juridique

Service du Rectorat de Guadeloupe

Adresse

DRAJES Guadeloupe
323 boulevard du Général De Gaulle
97100 BASSE-TERRE

Horaires

Lundi, mardi, jeudi : 8h30-12h30/14h -16h30
Mercredi, vendredi : 8h30 - 12h30

Téléphone

05 90 81 33 57

Mail

djscs-gpe@jscs.gouv.fr

FEDELIOS

Missions

Sélectionner des entreprises innovantes à fort potentiel exerçant leur activité en Outre-mer et les présenter sur le site www.feedelios.com pour permettre à des investisseurs souhaitant donner du sens à leur épargne de contribuer financièrement à leur développement.

Modalités d'accompagnement

Inscription sur le site www.feedelios.com et dématérialisation totale des échanges.



Aides financières

Financement Participatif en augmentation de capital pour des SA et SAS ou en Minibons (prêt amortissable) pour des SARL, SAS ou SA de plus de 3 ans.

Dépenses financées

Dépenses d'Investissement et de développement

Secteurs accompagnés

Tous secteurs économiques innovants essentiellement dans le développement durable

Publics accompagnés

Entreprises en développement et Investisseurs

Statut juridique

Société par actions simplifiée (SAS)

Site web

www.feedelios.com

Adresse

26 place de l'église
97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Lundi au vendredi : 8 h - 17 h

Téléphone

06 90 35 71 57

Mail

d.lantin@feedelios.com

FRANCE ACTIVE

Missions

France Active veut construire une économie inclusive et durable et pour cela constituer un véritable mouvement d'entrepreneurs engagés dont l'ambition est de bâtir une société plus solidaire.

France Active se fixe pour cela une mission : « Accélérer la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens de s'engager »

Pour France Active, chaque entrepreneur peut apporter des réponses aux besoins sociaux, accompagner la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et des emplois. Chaque entrepreneur peut être un levier de transformation de son territoire.

A toutes les phases de vie de votre projet, nous vous proposons une offre complète, adaptable et évolutive en fonction de votre démarche d'engagement.

Modalités d'accompagnement

Notre offre porte sur 3 dimensions :

1. Financer solidaire :
 - Garanties de prêts
 - Prêts participatifs
2. Connexion pour accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers :
 - Partenariats
 - Mise en relation avec des experts
 - Réseau d'entrepreneurs
3. Accompagnement à la construction de la stratégie financière :
 - Challenge du projet
 - Evaluation des besoins financiers et structuration des solutions
 - Relation à la banque et tours de table financiers

Aides financières

Garanties bancaires et prêts

En garantie bancaire, France Active peut intervenir jusqu'à 80% du montant du prêt, plafonné à 50 000€ en création et 100 000€ en reprise ou développement.

Enfin, les prêts sont exclusivement des prêts participatifs, réservés aux structures à fort impact social, territorial ou environnemental et portant sur des montants de 10 000 à 200 000€, où plus si opportun.

Dépenses financées

Nous finançons les besoins en investissement et trésorerie, à tous les stades de vie du projet, selon le niveau d'engagement.

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs

Publics accompagnés

Les entrepreneurs engagés, à savoir tous porteurs de projets ou structures qui contribuent à la création d'emplois non délocalisables, apporte des solutions innovantes en matière d'environnement, de cohésion sociale, de développement territorial ou de gouvernance.

Statut juridique

Association

Site web

www.franceactive.org

Adresse

39 Immeuble BDAF 3^{ème} étage
 Boulevard LEGITIMUS
 97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Lundi au vendredi : 8h-12h/14h-17h

Téléphone

06 90 29 09 72

Mail

magalil@franceactive.org

INITIATIVE GUADELOUPE



Missions

Aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise en leur donnant un appui décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur sans intérêts et sans garantie personnelle exigée ; les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite pour un démarrage solide de leur aventure.

Modalités d'accompagnement

Un chargé de mission vous accueille et vous oriente vers les démarches nécessaires au montage.

Aides financières

Prêts d'honneur

Dépenses financées

Financement des investissements et/ou du fonds de roulement.

Non financement de la construction, ni le matériel roulant (sauf à justifier qu'il est directement lié à l'activité).

Prêts d'honneur : Création sans intérêts et sans garantie a vocation à financer les besoins d'investissements matériels et les frais de démarrage des porteurs de projet et à jouer, chaque fois que c'est possible, un effet de levier pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire.

Montant : De 5 000 € à 25 000 € (à partir de 10 000€ couplage bancaire obligatoire)

Durée : 2 à 5 ans avec accompagnement

Taux d'intérêt : 0%

Le prêt d'honneur : Dynamisation sans intérêts et sans garantie a vocation à financer le Développement et la croissance des entreprises.

Montant : De 5 000 € à 25 000 € (à partir de 10 000€ couplage bancaire obligatoire)

Durée : 2 à 5 ans avec accompagnement

Taux d'intérêt : 0%.

Prêts d'honneur : Croissance sans intérêts et sans garantie a vocation à financer la croissance des entreprises (Création d'emplois augmentation du CA développement de produit).

Montant : De 5 000 € à 40 000 € (prêt bancaire complémentaire obligatoire)

Durée : 2 à 5 ans avec accompagnement

Taux d'intérêt : 0%.

Prêts d'honneur : Coup de pouce BRSA sans intérêts et sans garantie

Montant : De 6 000€ à 20 000€ (à partir de 10 000€ couplage bancaire obligatoire)

Durée : 2 à 5 ans avec accompagnement

Taux d'intérêt : 0%

Secteurs accompagnés

Tous

Publics accompagnés

Porteurs de projets : création, reprise, croissance et dynamisation d'entreprises (Pas d'association et SCI).

Statut juridique

Association

Site web

<http://www.initiative-guadeloupe.fr/>

Adresse

602 Résidence Loïc PETIT, Rue Albert BEVILLE BERGEVIN,
97110 Pointe-à-Pitre

Horaires

Lundi, mardi et jeudi 8h30 -13h/14h-17h
Mercredi et vendredi 8h30 - 13h

Téléphone

05 90 47 85 00 / 05 90 47 85 08
06 90 51 60 23



LES OPÉRATEURS SPÉCIFIQUES

COM'UNION EXPERTISES IRESA

Nous sommes un centre de formation proposant des formations à l'attention des jeunes en insertion mais aussi aux structures de l'ESS.

Missions

Proposer un accompagnement personnalisé aux structures de l'ESS afin de définir leurs besoins en formations et d'établir un plan de formation adapté.

Mettre à disposition des salles afin que si elle le souhaite elles puissent accueillir leurs membres, faire des réunions, des Assemblées générales.

Modalités d'accompagnement

Accompagnement sur mesure en fonction du besoin



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous

Publics accompagnés

Associations

TPE

Demandeurs d'emploi

Porteurs de projets

Structures nouvellement créées

Statut juridique

Société par Actions Simplifiées

Adresse

1731 Rue Henri BECQUEREL
JARRY
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Lundi - vendredi 8 h -17 h

Téléphone

06 90 63 91 55

Mail

lpelaideur@com-union.fr

COOPÉRATIVE INITIATIVE JEUNES (CIJ)

Accompagnement à la création/ test de l'activité de façon sécurisée

La Coopérative d'Initiative Jeunes initie ses bénéficiaires au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative en leur permettant de se familiariser aux réalités économiques qu'ils abordent souvent avec difficulté.

Les finalités structurantes de la coopérative permettent aux jeunes bénéficiaires de :

S'initier à la création de leur propre emploi/activité,

Développer des compétences dans différents types d'emploi,

Capitaliser de l'expérience, développer une plus grande autonomie,

Vivre des réussites individuelles et collectives,

Créer des liens avec leur quartier, leur commune,

Faire partie d'un groupe,

Mieux appréhender certaines réalités opérationnelles.

Missions

Accompagnement à la création/ test de l'activité de façon sécurisée

Guider les porteurs de projets

Modalités d'accompagnement

Un accompagnement sur 6 mois minimum



Aides financières

Pas de financement

Dépenses financées

Pas de financement

Secteurs accompagnés

Tous secteurs pratiquement

Publics accompagnés

Demandeurs d'emploi

Porteurs de projets

Jeune de 16 à 30 ans

Statut juridique

Société à responsabilité limitée (SARL) Sous forme de coopérative

Adresse

Boulevard Légitimus immeuble BDAF
97110 POINTE À PITRE

Site web

<https://www.coop-jeunes.com/>

Horaires

Lundi - vendredi 8 h -16 h

Téléphone

06 90 29 86 64

Mail

melina.francis@coop-jeunes.com

CROS GUADELOUPE

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Guadeloupe est un organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français (CNSOF).

Il a qualité exclusive sur le territoire de la Guadeloupe pour mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, les missions du CNOSF dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Missions

Le CROS Guadeloupe pilote l'organisation et le développement du sport en Guadeloupe. Acteur de la coopération interrégionale et de l'inclusion par le sport, il représente la Guadeloupe au sein d'instances sportives interrégionales telles que la CANOC (Association des Comité Nationaux Olympiques de la Caraïbe) dont il est membre depuis 2010, ou encore la CACSO (Association des Comités Nationaux Olympiques d'Amérique Centrale et de la Caraïbe) dont il est membre associé depuis 2015.

Modalités d'accompagnement

Formation
Information
Plaidoyer
Lobbying
Communication



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Sport
Olympisme

Publics accompagnés

Les ligues et comités sportives

Statut juridique

Association Loi 1901

Site web

<https://www.crosguadeloupe.org>

Adresse

4 et 5 Résidence de la Darse
97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Mardi au vendredi : 10h - 12h & 14h - 17h

Téléphone

05 90 82 12 61

Mail

contact@crosguadeloupe.org

KARIB HORIZON

Missions

En tant que Réseau régional multi-acteurs (RRMA), Karib Horizon anime un espace d'échanges, de concertation et de mise en réseau des acteurs de Guadeloupe et de la Caraïbe. Il accompagne les porteurs de projets de coopération et de solidarité internationales et favorise la mise en cohérence de initiatives sur le territoire.

Les activités de Karib Horizon couvrent tous les champs d'intervention de la coopération et de la solidarité internationales, à savoir : La solidarité et l'aide humanitaire ; L'éducation au développement (EAD) à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) : La culture ; La santé ; La protection de l'environnement ; Le développement durable.

Les missions du RRMA auprès des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales consistent à les identifier ; recenser ; mettre en réseau ; informer ; orienter ; accompagner et former.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement se fait par le biais d'entretiens individuels, de mise en relations, de lettres d'informations sur les opportunités et de formations. Seuls les membres du réseau peuvent bénéficier de l'accompagnement gratuit. Notre site internet communique des informations sur la coopération et la solidarité dans Caraïbe.



Aides financières

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous secteurs d'activités

Publics accompagnés

Associations, ONG, acteurs économiques, institutions publiques, collectivités.

Statut juridique

Association

Site Web

www.karib-horizon.org

Adresse

Maison de la citoyenneté de Pointe-à-Pitre
16 Rue du Commandant MORTENOL
97110 POINTE-A-PITRE

Horaires

Lundi au vendredi : 8h-15h

Téléphone

06 90 18 71 87

Mail

contact@karib-horizon.org

PETRA MARITIMA

Petra Maritima Guadeloupe est une coopérative d'activité et d'emploi spécialisée dans l'accompagnement de porteurs de projets dans les métiers de la mer et du patrimoine marin.

Missions

Vous souhaitez ou avez déjà créé votre activité dans les métiers du nautisme, de la mer, du littoral et du patrimoine marin ?

Nous vous accompagnons dans toutes les étapes du développement de votre activité.

Modalités d'accompagnement

► TEST

Je signe mon contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

Je me forme au métier d'entrepreneur(e).

Je teste mon projet.

J'intègre le collectif.

Je suis accompagné(e).

► ENTREPRENEUR(E)-SALARIE(E)

Je signe mon CDI (Contrat à Durée Indéterminée).

Je développe mon activité.

Je suis salarié(e).

Je participe au collectif.

Je suis (encore) accompagné(e).

► ENTREPRENEUR(E)-SALARIE(E)-ASSOCIE(E)

Je deviens sociétaire.

Je poursuis le développement de mon activité.

Je suis salarié(e).

Je développe le collectif.

Je suis (toujours) accompagné(e).



Aides financières

Aucune

Secteurs accompagnés

yachting, cultures marines, plaisance, bureau d'étude, conférencier, éducation/formation, nettoyage

Publics accompagnés

Porteur·euse·s de projet

Statut juridique

Coopérative d'activité et d'emploi

Site Web

<http://petramaritima-guadeloupe.com/>

Adresse

résid Horizon, 4 Quai Foulon, 97110 Pointe à Pitre ·
97110 POINTE A PITRE

Horaires

Lundi - Jeudi : 8h à 13h – 14h à 16h30
Vendredi : 8h à 13h

Téléphone

0590 82 54 74

Mail

contact@petramaritima-guadeloupe.com

PETRA PATRIMONIA

Elle a pour objectif principal d'associer des entrepreneurs professionnels pour décupler leurs forces, valoriser leurs savoir-faire, leur apporter des services communs (réponses aux Appels d'offre, formation, assurance, mutualisation des charges administratives...). Pour accompagner son développement et celui des entrepreneurs qu'elle héberge, Petra Patrimonia met également en place de nombreuses missions complémentaires : l'obtention de labels de qualité pour le compte de ses entrepreneurs, le développement d'un large catalogue de formation, la participation à des projets de coopération européenne pour développer l'innovation, le développement de partenariats opérationnels sur les territoires où elle est présente

Missions

Accompagnement des entrepreneurs dans la création et gestion d'entreprise

Formation pour les porteurs de projet et CFA (Centre Formation des Apprentis)

Coopération et développement local (avec ses projets européens)

Partenaire du développement local (avec les autres acteurs)

Modalités d'accompagnement

Accueil

La coopérative et ses partenaires

Nos Qualifications

Testez votre activité

Trouver un entrepreneur

Formations

Bilan de compétences



Aides financières

Aucune

Secteurs accompagnés

Gros, second œuvre, la restauration du patrimoine bâti et l'éco-construction.

Publics accompagnés

Porteur·euse·s de projet

Statut juridique

Coopérative d'activité et d'emploi

Site Web

<https://cde-petrapatrimonia.com/petra-antilles/>

Adresse

Résidence Les Lauriers,
Bâtiment A Et B Rez De Chaussée
97110 POINTE A PITRE

Horaires

Lundi - Jeudi : 8h à 13h – 14h à 16h30
Vendredi : 8h à 13h

Téléphone

0590 83 14 25

Mail

contact@petrapatrimonia-antilles.com

PREMIÈRES DE GUADELOUPE

Mission

Accompagner les femmes et les équipes mixtes à la création d'entreprises, générer de l'employabilité et soutenir le développement circulaire.

Animer le réseau incubateurs et pépinières Prem1ères

Sensibiliser à l'entrepreneuriat au féminin par :

- Des témoignages de créatrices et entrepreneuses Prem1ères dans les établissements d'enseignement.
- Des actions de formation auprès des autres réseaux d'accompagnement et de recherche de financement à la création d'entreprises.

Modalités d'accompagnement

Un accompagnement individuel centré sur le projet

Un coaching personnel sur la posture d'entrepreneur-e

Des formations méthodologiques et des ateliers collectifs de co-développement

Les accompagnateurs : Des professionnels de l'accompagnement qui connaissant le monde de l'entreprise et l'écosystème des startups

- Les coaches : Des professionnels certifiés
- Les formateurs : Des formateurs reconnus
- Les experts : Des professionnels dans leurs domaines



Aides financières

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous secteurs d'activités

Publics accompagnés

Tous secteurs d'activités -Les femmes

Statut juridique

Association

Adresse

Immeuble LA VITRERIE
Rue Claude-Emmanuel BLANDIN –
Jarry MOUDONG SUD
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Lundi au vendredi 9h-12h30/14h-18h

Téléphone

0590.25.63.07

Mail

fv.lespremieresdeguadeloupe@gmail.com

PROFESSION SPORT LOISIRS (PSL)

L'objet de l'association est d'œuvrer pour la promotion et le développement de l'emploi sportif, de la jeunesse, des loisirs et de la vie associative en Guadeloupe.

Missions

Accompagner les dirigeants, bénévoles et salariés de la vie associative

Pérenniser les emplois des secteurs du sport et de l'animation

Qualifier les professionnels de ces secteurs

Développer des actions novatrices en faveur de la formation et de l'emploi.

Modalités d'accompagnement

Appui-conseil aux associations et collectivités (ingénierie de projet)

Gestion administrative et sociale des emplois (label Tiers de confiance URSSAF)

PSL 971 accompagne les associations employeuses dans chaque étape de la gestion de leurs emplois, du projet d'embauche à la fin du contrat de travail.

- un accompagnement global (rédaction du contrat de travail, calcul des salaires, transmission des dates d'arrêt).

- du conseil aux associations (ex : législation sociale dont subrogation).

- une veille juridique (complémentaire santé, prévoyance, formation professionnelle)



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Sport

Animation & Loisirs

Politiques de la Ville

Publics accompagnés

Collectivités territoriales

Associations

Demandeurs d'emploi

Porteurs de projet

Statut juridique

Association

Site web

www.psl-guadeloupe.fr

Facebook :

Profession.Sport.loisirs.Guadeloupe

Adresse

24/25 ZAE DUGAZON DE BOURGOGNE
97139 LES ABYMES

Horaires

Lundi au jeudi 8h-16h

Vendredi 8h-12h

Téléphone

05 90 82 85 75

Mail

psl.guadeloupe@profession-sport-loisirs.fr

SILVER SAP

Missions

Testez votre projet en grandeur réelle dans un cadre sécurisé grâce au contrat cape puis en tant qu'entrepreneur.

Formez-vous et exercez le métier de chef d'entreprise.

Disposez de la déclaration.

Utilisez des outils de facturation et de gestion en ligne

Modalités d'accompagnement

Bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'un appui administratif et comptable.

Réaliser sa propre étude de marché grandeur réelle.

Vérifier la viabilité économique de son projet.

Élaborer une stratégie commerciale.

Connaître la réglementation.

Profiter d'un hébergement juridique et d'une couverture assurantielle.

Disposer d'une plateforme commerciale SILVERSAP

Faites bénéficier à vos clients d'avantages fiscaux.

Devenir « Entrepreneur salarié Associé » de la coopérative



Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Services à la Personne

Silver Économie

Publics accompagnés

Demandeurs d'emploi

Porteurs de projet

Statut juridique

Coopérative d'activité et d'emploi

Site web

<https://silversap-guadeloupe.com/>

Adresse

133, rue Maurice FLORY – Nérée
97139 LES ABYMES

Horaires

8h – 13h & 14h – 16h30

Vendredi : 8h – 13h

Fermé le vendredi après-midi

Téléphone

0590 590 91 31 26

Mail

contact@silversap-guadeloupe.com

falibois.madrina@silversap-guadeloupe.com



uniformation

UNIFORMATION

Mission

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité. La Réforme de la formation professionnelle «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» renforce notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance.

Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi. Nous accompagnons 22 branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétences, observation des secteurs d'activité et des territoires.

En tant qu'opérateur de compétences, nous favorisons le développement de la Formation à distance (FOAD) et la formation en situation de travail (FEST).

Modalités d'accompagnement

Permanences individuelles

Réunions inter entreprise

Matinale RH

Ateliers

Aides financières

Financement de formations et de contrats en alternance,
Financement de consultants pour un accompagnement RH,
Accès à des cofinancements régionaux

Dépenses financées

Coût pédagogique, frais annexes, rémunération, coût de consultant

Secteurs accompagnés

22 branches professionnelles (aide à domicile, IAE, animation, petite enfance)

Publics accompagnés

Entreprises des secteurs de la cohésion sociale (associations, mutuelles notamment)

Statut juridique

OPCO

Site web

www.uniformation.fr

Adresse

Zac DUGAZON DE BOURGOGNE
97139 LES ABYMES

Horaires

Lundi au vendredi : 8h30-12 h/14 h-17 h

Téléphone

05 90 82 16 13

Mail

guadeloupe@uniformation.fr

100 000 ENTREPRENEURS



100 000 entrepreneurs ont pour mission de transmettre l'esprit et l'envie d'entreprendre aux jeunes scolarisés ou non, âgés de 13 à 25 ans, en organisant des témoignages d'entrepreneurs et de salariés intrapreneurs dans les établissements scolaires ou tous lieux d'accueil des jeunes.

Missions

Nos objectifs sont de contribuer à l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes, d'encourager les jeunes à réaliser leurs ambitions, de faire évoluer les mentalités et les représentations, d'informer sur la création et le fonctionnement du monde de l'entreprise : en un mot de rendre les jeunes acteurs de leur futur.

Modalités d'accompagnement

Organisation de rencontres entre entrepreneurs et jeunes de 13 à 25 ans.

Aides financières

Aucune

Dépenses financées

Aucune

Secteurs accompagnés

Tous les secteurs

Publics accompagnés

Jeunes de 13 à 25 ans et porteurs de projets

Statut juridique

Association

Site web

www.100000entrepreneurs.com

Adresse

100 000 entrepreneurs
Immeuble Lomag
Rue Boisneuf, Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires

Du lundi au vendredi 8h - 17h

Téléphone

01 85 34 19 14

Mail

contact@100000entrepreneurs.com
jc.charlery@100000entrepreneurs.com

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Etat, la Région Guadeloupe, le Département Guadeloupe et le Fonds Social Européen.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Etat Guadeloupe et Saint-Martin 2014-2020

Cette publication n'engage que son auteur et le service gestionnaire n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.cress-ilesdeguadeloupe.fr

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe

Immeuble BDAF - N°39 - Boulevard Légitimus - 97110 POINTE A PITRE

Tél : 05 90 47 34 32 - contact@cress-ilesdeguadeloupe.fr